

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 7 août 2018

VIGILANCE ORAGES – NIVEAU ORANGE

Météo France a placé le département du Cher en vigilance orages – niveau orange à compter de ce jour.

Le pic de chaleur de la période est attendu en début d'après-midi.

Le risque d'orage augmente en fin de journée et début de soirée avec des cellules orageuses parfois virulentes, pouvant générer de violentes rafales et des chutes de grêle.

Le risque de fortes rafales (70/90 km/h, voire très localement 100 km/h) et de grêle tend de nouveau à augmenter pour la fin de soirée et milieu de nuit. La fin de nuit est moins agitée avec quelques averses résiduelles et potentiellement orageuses.

La Préfecture du Cher vous recommande la plus grande prudence et vous conseille de suivre certaines recommandations simples de sécurité.

Consignes de sécurité et de prudence :

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Ne pas intervenir sur les toitures et ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins
- Apporter une vigilance particulière sur les installations de plein air de type chapiteaux, stands et autres structures provisoires

Consignes de sécurité routière :

- Limiter la vitesse sur route et autoroute, en particulier pour les véhicules ou attelages sensibles aux effets du vent
- Consulter les prévisions météorologiques et de circulation
- Bien voir et être bien vu (pare-brise, éclairage)
- Allonger les distances de sécurité et adopter une conduite souple

Par ailleurs, des arrêtés de restrictions d'utilisation de l'eau seront pris dans les jours à venir.

D'ores et déjà, limitez les utilisations non indispensables de l'eau.

Pour toutes les informations sur les conditions climatiques : www.meteo.fr

Pour toutes informations sur le réseau routier départemental : www.inforoute18.fr ; www.cofiroute.fr ; www.bison-fute.gouv.fr.

Signé : La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher